

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 - DE_035_2026

Séance du vendredi 05 juin 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 01 juin 2026

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance Marion CARRIERE

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOUAT, Marion CARRIERE

Représentés:

Absents: Laurence BERTHOU, Therese DELMONT

Excusés:

le conseil municipal s'est réuni à Saint-Cernin sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance CARRIERE MARION

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Vu la liste déposée par les conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Saint-Cernin sera le suivant :

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de réception de l'AR: 08/06/2026

015-211501754-DE_035_2026-DE

A G E D I

- 6 délégués à élire
- 3 conseillers municipaux, délégués de droit
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
André DUJOLS	3	3

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 8/06/2026
et publication ou notification du 8/06/2026

Le Maire,
A.DUJOLS

La secrétaire de séance,
CARRIERE MARION



Le Maire,
A.DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 08/06/2026

015-211501754-DE_035_2026-DE
A G E D I